

CHARTRE EDUCATIVE DU CENTRE SCOLAIRE LA XAVIERE ANNEE 2025-2026

DANS LE CADRE DE SA MISSION D'ETABLISSEMENT CATHOLIQUE, LE CENTRE SCOLAIRE S'ENGAGE A :	L'ELEVE PARTICIPE A SA PROPRE EDUCATION ET ACCEPTE DE :	LA FAMILLE ASSUME SON RÔLE EDUCATIF ET S'ENGAGE A :
<p>ASSURER un enseignement en conformité avec les programmes de l'Education Nationale et un accompagnement éducatif en lien avec le Projet Educatif notamment en favorisant l'ambiance au travail et le respect des personnes.</p>	<p>RESPECTER les valeurs et les règles instituées dans ses attitudes, ses paroles et ses actes.</p>	<p>ACCEPTER les principes éducatifs tels qu'ils sont définis dans le Projet Educatif, et les décisions prises par les équipes pédagogiques et éducatives. PARTICIPER à la mise en œuvre des moyens d'éducation et d'enseignement de l'établissement.</p>
<p>INFORMER régulièrement les représentants légaux des résultats, du travail et du comportement de leur enfant, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien d'inscription et les documents remis à cette occasion - le livret d'évaluation, bulletins ou relevés de notes. - le carnet de correspondance. - les réunions de parents. - les entretiens personnels avec les enseignants ou l'encadrement éducatif. 	<p>INFORMER ses parents et ses éducateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sans délai, des résultats obtenus en classe et des observations formulées par les enseignants. - de ses difficultés scolaires. - du contenu du carnet de correspondance, ainsi que des devoirs, qui seront signés par la famille. - des causes personnelles de ses résultats ou de ses difficultés. 	<p>S'INFORMER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des résultats, de la conduite et de l'évolution de son enfant. - de la vie de l'établissement. <p>par l'intermédiaire du livret d'évaluation, bulletins ou relevés de notes, du carnet de correspondance, des réunions et rendez-vous de parents, du contrôle des devoirs rendus.</p>
<p>EXIGER des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un travail régulier, approfondi et efficace. - un comportement, une tenue, un langage respectueux de soi-même et des autres personnes ; jeunes, adultes, professionnels de l'Etablissement ou non-professionnels. - le respect de tout matériel, scolaire ou non, quel qu'en soit le propriétaire ou l'usager. 	<p>EXECUTER le travail demandé dans les délais et selon les consignes prescrites.</p> <p>RESPECTER dans sa tenue, son langage, sa conduite, soi-même autant que les personnes qu'il rencontre dans l'Etablissement, aux abords de celui-ci, ainsi que sur les réseaux sociaux.</p> <p>COOPERER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au travail collectif des groupes auxquels il appartient durant les apprentissages scolaires. - avec les enseignants durant les cours. - à la réussite scolaire de tous les autres élèves en manifestant une attitude de bienveillance et d'entraide envers ses camarades. 	<p>COOPERER avec l'établissement au travail scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en supervisant la réalisation des devoirs à la maison et l'étude des leçons. - en vérifiant et en signant les travaux rendus à l'élève, de façon régulière. - en prenant connaissance fréquemment du carnet de correspondance et en le signant. - en favorisant l'efficacité du travail scolaire par un cadre de vie approprié où les temps de repos, de loisirs et de travail soient équilibrés. - en s'interdisant de dénigrer le travail des enseignants en présence de son enfant. <p>INFORMER les enseignants et les éducateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des éventuels désaccords en s'adressant directement à la personne concernée, soit par un courrier confidentiel, soit au cours d'un entretien personnel. - des événements qui pourraient influencer la vie scolaire de son enfant (motif des absences, événements familiaux, etc. ...) <p>RESPECTER la fréquentation scolaire dont le calendrier est défini chaque début d'année.</p>
<p>ASSUMER les conditions d'accueil et de scolarisation de <u>tous</u> les élèves, notamment en <u>radiant</u> ceux qui ne se conformeraient pas aux règles convenues, ou <u>ne réinscrivant pas</u>, lors d'une nouvelle année scolaire, l'élève n'ayant pas satisfait aux exigences de travail ou de comportement.</p>	<p>CONDUIRE son projet personnel avec autonomie, assumant notamment ses responsabilités quand sa conduite ou son travail motivent des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.</p>	<p>RETIRER son enfant de l'Etablissement s'il devient évident que son travail ou son comportement ne sont plus conformes aux attentes de l'équipe éducative.</p>